



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DRÔME

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°26-2019-045

PUBLIÉ LE 15 MARS 2019

Sommaire

26_Hopital de Valence

26-2019-01-01-012 - Décision n° 07-2019 relative à la délégation de signature (2 pages)	Page 3
26-2019-01-01-013 - Décision n° 13-2019 relative à la délégation de signature (3 pages)	Page 6
26-2019-01-01-014 - Décision n° 16-2019 relative à la délégation de signature (1 page)	Page 10

26_Hopital de Valence

26-2019-01-01-012

Décision n° 07-2019 relative à la délégation de signature

DECISION N° 07-2019 RELATIVE A LA DELEGATION DE SIGNATURE

Le Directeur Général des centres hospitaliers de Valence, Crest, Die et Tournon

Vu les textes applicables,

Vu l'arrêté de Madame la Directrice Générale du centre national de gestion en date du 20 avril 2018 nommant Monsieur Freddy SERVEAUX, Directeur des centres hospitaliers de Valence, Crest, Die et Tournon,

Vu l'organigramme de direction commune des centres hospitaliers de Valence, Crest, Die et Tournon,

DECIDE

Article 1 :

Délégation de signature est accordée à Madame Pricilia MARAN, directrice adjointe, directrice des travaux et de la logistique pour tous les courriers juridiques, tous les actes d'engagement et de liquidation des travaux, fournitures ou services ainsi que la signature des pièces et autres documents de marchés publics

Sont exclus de cette délégation :

- ✓ Tous les actes relatifs aux opérations immobilières

Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Pricilia MARAN, directrice adjointe, directrice des travaux et de la logistique, délégation de signature est accordée à :

- Monsieur Yvan RICOU, ingénieur, pour tous les actes de gestion, d'engagement et de liquidation des dépenses relatifs aux travaux et aux services techniques.
- Monsieur Nicolas COCARD, ingénieur, pour tous les actes de gestion, d'engagement et de liquidation des dépenses relatifs aux services techniques.
- Monsieur Christian GROSS, ingénieur, pour tous les actes de gestion, d'engagement et de liquidation des dépenses relatifs aux services ou fournitures du département biomédical.

Article 3 :

Délégation de signature est accordée à Madame Pricilia MARAN, pour tous les actes guidés par une situation d'urgence et intervenus pendant la période de garde de direction selon le planning validé par le chef d'établissement.

Article 4 :

Les délégués précités sont chargés de l'application de la présente décision. Ils rendront compte périodiquement de leur délégation au directeur ainsi que de toute difficulté sérieuse ou situation particulière rencontrées dans l'exercice de leur délégation.

Article 5 :

La présente décision sera portée à la connaissance du comptable public et sera communiquée au conseil de surveillance en sa prochaine séance. La présente décision fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs du département de la Drôme.

Article 6 :

Les dispositions relatives à la délégation de signature contenues dans de précédentes décisions sont annulées.

Article 7 :

Les délégataires précités sont tenus de déposer leur signature auprès du directeur.

Fait à Valence, le 1^{er} janvier 2019

Pricilia MARAN
Directrice Adjointe

Freddy SERVEAUX
Directeur Général

Yvan RICOU
Ingénieur

Nicolas COCARD
Ingénieur

Christian GROSS
Ingénieur

26_Hopital de Valence

26-2019-01-01-013

Décision n° 13-2019 relative à la délégation de signature

DECISION N° 13-2019 RELATIVE A LA DELEGATION DE SIGNATURE

Le Directeur Général des centres hospitaliers de Valence, Crest, Die et Tournon

Vu les textes applicables,

Vu l'arrêté de Madame la Directrice Générale du centre national de gestion en date du 20 avril 2018 nommant Monsieur Freddy SERVEAUX, Directeur des centres hospitaliers de Valence, Crest, Die et Tournon,

Vu l'organigramme de direction commune des centres hospitaliers de Valence, Crest, Die et Tournon,

DECIDE

Article 1 :

En cas d'absence ou d'empêchement du chef d'établissement, délégation de signature à portée générale est accordée à Monsieur Olivier MOULINET, directeur adjoint, directeur délégué du centre hospitalier de Crest, pour tous les actes de gestion relatifs à l'activité du centre hospitalier de Crest, sans que l'absence ou l'empêchement n'ait besoin d'être invoqué(e) ou justifié(e).

Délégation de signature à portée générale est accordée à Madame Stéphanie PIOCH, directrice adjointe, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Olivier MOULINET, sans que l'absence ou l'empêchement de ce dernier n'ait besoin d'être invoqué(e) ou justifié(e).

Article 2 :

Délégation de signature est accordée à Madame Edith CHARLIAT, Madame Emmanuelle SORIANO, Madame MARAN Madame Christine TOURNE-JOUFFRET et Monsieur Patrick MECHAIN, directeurs adjoints, pour tous les actes de gestion quotidienne relatifs à l'activité de leur direction, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Olivier MOULINET, sans que l'absence ou l'empêchement de ce dernier n'ait besoin d'être invoqué(e) ou justifié(e).

Article 3 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Olivier MOULINET, directeur délégué :

3.1. Madame Marie-Josèphe HOARAU-MARTIN, cadre supérieur de santé, faisant fonction de directrice des soins et de la qualité est habilitée à signer les documents suivants et les correspondants y afférent :

- Toutes correspondances, tous actes et documents administratifs en vue d'assurer la continuité et fonctionnement des services qualité et gestion des risques et contractualisation,
- Les déclarations obligatoires aux autorités sanitaires dans le domaine des vigilances,
- Les conventions de stage

3.2. Madame Roselyne MONTEL, attachée d'administration hospitalière, responsable des affaires générales est habilitée à signer tous les actes de gestion quotidienne relatifs à l'activité du centre hospitalier de Crest et les actes liés aux finances en l'absence de Madame Laurence BRIANÇON.

3.3. Madame Laurence BRIANÇON, technicien supérieur hospitalier, responsable des finances, du contrôle de gestion et du bureau des admissions est habilitée à signer tous les actes liés à l'ordonnancement des recettes et des dépenses dans la limite des crédits autorisés, les demandes de tirage sur l'ouverture de crédits de trésorerie, à l'engagement et à la liquidation des fournitures et services entrant dans les attributions de la direction des finances.

Sont exclus de la présente délégation :

- Les décisions relatives aux emprunts
- Les décisions modificatives de crédits ou de virements de crédits
- Les décisions d'admission en non-valeur.

3.4 Madame Justine FAUCONNIER, attachée d'administration hospitalière, est habilitée à signer tous les actes relatifs à la gestion des activités de la direction des affaires médicales.

Article 6 :

Sont habilités à signer tous les actes guidés par une situation d'urgence et intervenus pendant la période de garde de direction selon le planning validé par le chef d'établissement :

- Madame Justine FAUCONNIER, attachée d'administration hospitalière
- Monsieur Thierry GAUCHERAND, attaché d'administration hospitalière
- Madame Marie-Josèphe HOARAU-MARTIN, cadre supérieur de santé
- Madame Roselyne MONTEL, attachée d'administration hospitalière.
- Madame Ghislaine BEL GOFFART, directrice déléguée du centre hospitalier de Die
- Madame Christine BLACHE, adjoint des cadres hospitaliers du centre hospitalier de Die

Article 7 :

Les délégataires précités sont chargés de l'application de la présente décision. Ils rendront compte périodiquement de leur délégation au directeur ainsi que de toute difficulté sérieuse ou situation particulière rencontrée dans l'exercice de leur délégation.

Article 8 :

La présente décision sera portée à la connaissance du comptable public et sera communiquée au conseil de surveillance en sa prochaine séance. Elle fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture du département de la Drôme.

Article 9 :

Les dispositions relatives à la délégation de signature contenues dans de précédentes décisions sont annulées.

Article 10 :

Les délégataires précités sont tenus de déposer leurs signatures auprès du directeur.

Fait à Crest, le 1^{er} janvier 2019

Olivier MOULINET
Directeur délégué

Freddy SERVEAUX
Directeur général

Stéphanie PIOCH
Directrice adjointe

Edith CHARLIAT
Directrice adjointe

Pricillia MARAN
Directrice adjointe

Emmanuelle SORIANO
Directrice adjointe

Christine TOURNE-JOUFFRET
Directrice des soins

Patrick MECHAIN
Directeur adjoint

Laurence BRIANÇON
Technicien supérieur hospitalier

Justine FAUCONNIER,
Attachée d'administration hospitalière

Thierry GAUCHERAND
Attaché d'administration hospitalière

Marie-Josèphe HOARAU-MARTIN
Cadre supérieur de santé

Roselyne MONTEL
Attachée d'administration hospitalière.

Ghislaine BEL GOFFART
Directrice déléguée

Christine BLACHE
Adjoint des cadres

26_Hopital de Valence

26-2019-01-01-014

Décision n° 16-2019 relative à la délégation de signature

DECISION N° 16-2019 RELATIVE A LA DELEGATION DE SIGNATURE

Le Directeur Général des centres hospitaliers de Valence, Crest, Die et Tournon

Vu les textes applicables,

Vu l'arrêté de Madame la Directrice Générale du centre national de gestion en date du 20 avril 2018 nommant Monsieur Freddy SERVEAUX, Directeur des centres hospitaliers de Valence, Crest, Die et Tournon,

Vu l'organigramme de direction commune des centres hospitaliers de Valence, Crest, Die et Tournon,

En complément de la délégation de signature n° 13-2019 relative au centre hospitalier de Crest,

DECIDE

Article unique :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Olivier MOULINET, directeur délégué :

Pour la période du 1^{er} janvier au 28 février 2019, Madame Justine FAUCONNIER, attachée d'administration hospitalière, est habilitée à signer tous les actes relatifs à la gestion des activités de la direction des ressources humaines non médicales.

Fait à Crest, le 1^{er} janvier 2019

Olivier MOULINET
Directeur délégué

Freddy SERVEAUX
Directeur général

Justine FAUCONNIER
Attachée d'administration hospitalière